



INTERPERSONAL
PROTECTIVE ORDER
(FOLLOWING STALKING/
SEXUAL ASSAULT
CONVICTION)

ORDONNANCE
DE PROTECTION
INTERPERSONNELLE
(SUITE À LA
CONDAMNATION
POUR HARCÈLEMENT/
AGRESSION SEXUELLE)

Affaire n°
Cour de [] District [] Circuit
Comté
Division

COMMONWEALTH DU KENTUCKY

PLAIGNANT
OPPOSÉ À
DÉFENDEUR

Prénom

Deuxième prénom

Nom

Informations sur le Défendeur :

Adresse de résidence actuelle : _____

Adresse de résidence habituelle : _____

Profession : _____

Nom de l'employeur : _____

Adresse de l'employeur : _____

École/collège/université (si actuellement inscrit) : _____

Adresse : _____

Sexe	Race	DDN	Taille	Poids	Yeux	Chev.	N° sécurité soc.	N° permis de cond.	État	D. d'exp.

REMARQUE : Arme impliquée Considéré comme étant armé et dangereux

CONSTATATION DES FAITS

1. Le _____ 2_____, le Défendeur a été reconnu coupable de / a plaidé coupable de :

- KRS 508.140 (harcèlement au 1^{er} degré, un crime) KRS 508.150 (harcèlement au 2^e degré, un délit)
- KRS 510.040 (viol au 1^{er} degré, un crime) KRS 510.050 (viol au 2^e degré, un crime)
- KRS 510.060 (viol au 3^e degré, un crime) KRS 510.070 (sodomie au 1^{er} degré, un crime)
- KRS 510.080 (sodomie au 2^e degré, un crime) KRS 510.090 (sodomie au 3^e degré, un crime)
- KRS 510.110 (abus sexuel au 1^{er} degré, un crime) KRS 510.120 (abus sexuel au 2^e degré, un délit)
- KRS 510.130 (abus sexuel au 3^e degré, un délit)

2. Le verdict de culpabilité / plaidoyer de culpabilité est une demande d'ordonnance de protection limitant les contacts entre Défendeur et la Victime :

Nom de la Victime :

DDN de la Victime : / /

3. La victime a demandé à la Cour de **NE PAS** délivrer d'ordonnance de protection.
Par conséquent, **aucune ordonnance** ne sera rendue.

4. Après notification au Défendeur de son droit de demander la tenue d'une audience relative à la demande d'ordonnance de protection, le Défendeur a renoncé à son droit d'être entendu.
 l'audience s'est tenue le : _____ 2_____.

ORDONNANCE

La Cour, ayant évalué la gravité des faits ; la probabilité de violations futures ; et la sécurité de la Victime et/ou de la famille immédiate de la Victime, **ORDONNE PAR LES PRÉSENTES :**

- La demande d'ordonnance de protection est **REFUSÉE. (Doc Code : ODRSC)**
- La demande d'ordonnance de protection est **ACCEPTÉE. (Doc Code : ORSC)** Il est interdit au Défendeur de :
 - entrer dans la résidence de la Victime _____
 - entrer dans la propriété de la Victime _____
 - entrer dans l'école de la Victime _____
 - entrer dans le lieu de travail de la Victime _____
 - entrer en contact avec la Victime ; initier, personnellement ou par l'intermédiaire d'un agent, toute communication susceptible de causer une grave inquiétude, de la gêne, de l'intimidation ou du harcèlement, y compris, mais sans s'y limiter, des communications personnelles, écrites, téléphoniques ou toute autre forme de communication écrite ou électronique ou tout contact avec la Victime.
 - acheter/posséder une arme à feu et/ou des munitions (applicable aux personnes reconnues coupables d'un crime ou autrement inéligibles à l'achat ou à la possession d'une arme à feu en vertu de la loi fédérale).

La violation de cette ordonnance de protection est un **délit de classe A**. La présente ordonnance est **exécutoire dans tous les comtés du Kentucky**.

La présente ordonnance de protection expire : (La durée maximale de l'ordonnance est de dix ans).

Date : _____ 2 _____ Juge

Faire parvenir des copies à :

Dossier judiciaire

Victime

Défendeur

Organisme d'application de la loi / centre de régulation chargé des entrées au système LINK